

Les cahiers de la Maison de l'Épargne



Panique chez les investisseurs, sérénité chez les épargnants

A l'occasion de la crise sanitaire, il convient de s'interroger sur les réactions différentes des professionnels de la Bourse et des spécialistes de l'Épargne.

Le contraste est saisissant entre l'attitude des épargnants et celle des investisseurs dont les comportements n'ont rien à voir. La chute actuelle des cours de Bourse traduit des attitudes propres aux acteurs qui ne vivent que par la spéculation et ne s'intéressent guère au travail effectué par le personnel des fleurons des entreprises cotées.

La sérénité et la confiance des épargnants dans les produits non spéculatifs qu'ils ont choisis, moins rentables dans certains cas, est remarquable même si l'Etat diminue encore leurs rémunérations de 0,75% à 0,5% sur le livret A.

La Maison de l'Épargne dénonçait dans son précédent éditorial l'offensive des plaidoyers pour les marchés boursiers afin de « contraindre les épargnants » à les rejoindre.

Le 25 février, le journal « Les Echos » titrait à propos du marché immobilier : « Il n'y a pas de bulle en Ile de France » et pas plus ailleurs

Encore une fois, ce sont les épargnants qui sont les plus raisonnables et pourtant nous ne sommes pas nombreux à nous intéresser à leur sort.

Les pouvoirs publics finiront-ils peut-être par consulter « Les sachants de l'épargne » ?

Gérard Auffray
Président Fondateur



Abonnement gratuit aux Cahiers de la Maison de l'Épargne sur <http://vu.fr/mde>

Coup d'œil sur le rendement de l'épargne

Rendement des livrets

Livret	Taux	Plafond
Livret A, Livret Bleu	0,50%	22950€
Livret d'épargne populaire	1,25%	7700€
Livret Jeune	1 à 2,75%	1600€
Plan d'épargne logement *. *	1%*	61200€
Livret de développement durable *.* *	0,50%	12000€
Compte d'épargne logement *.*.*	0,50%	15300€

*2% jusqu'au 31/01/2016. 1,5% à partir du 01/02/2016 et 1% à partir du 01/08/2016.

*. * Les intérêts sont exonérés d'impôt sur le revenu jusqu'à la veille du 12^e anniversaire

.. * Les intérêts sont exonérés d'impôt sur le revenu et des prélèvements sociaux.. Le taux est aligné à celui du livret A.

..* Les intérêts sont exonérés d'impôt sur le revenu, mais sont soumis aux prélèvements sociaux

Assurance Vie

Performance annuelle moyenne (FFA)	Fonds en euros	Unités de compte (UC)
2017	1,83%	2,90%
2018	1,80%	2,85%
2019	1,40%	2,46%

Performances des valeurs mobilières cotées

	2020 (01/01 au 23/03)	2019	2018	2017
Paris CAC 40	-32.27%	26,3%	-11%	9,61%

Inflation, variation sur un an
(INSEE - Février 2020)

1.4 %

Rendement des SCPI

(évolution du prix des parts / France SCPI)

2016	2017	2018	2019
+4,64%	+4,43%	+4,35%	+4,40%

Croissance PIB France

(INSEE / Banque de France / OCDE)

2017	2018	2019	2020 (avant COVID-19)
2,40%	1,70%	1,30%	1,10%

Les sociétés de placement immobilier - SCPI

Inventées en 1967 comme un complément des retraites et appelées « pierre-papier », une SCPI gère et détient un portefeuille d'immeubles à usage locatif pour le compte des épargnants (« associés »). En 2019 selon l'ASPIM, ils ont eu un rendement de 4,4% en moyenne, avec une collecte record de 8,6 milliards d'euros. L'argent collecté par les SCPI est investi dans l'achat de différents types d'immeubles: bureaux, commerce, entrepôts, hôtels ou parcs d'activités; dans des zones économiques dynamiques. La société perçoit des loyers et reverse tous les 3 mois les dividendes à l'épargnant à hauteur des parts qu'il détient.

Les valeurs peuvent évoluer en fonction de la situation économique et des marchés immobiliers. L'épargnant est informé à travers des rapports trimestriels de l'ensemble des opérations. En principe très liquide, le marché secondaire et les fonds de remboursements ont été créés pour faciliter aux associés la vente de leurs parts. Faites votre choix !

Pour ces nombreux épargnants,
qui ne sont pas vigilants,
les déboires sont récurrents,
et les séquelles
sont éternelles,
comme les diamants,
qui brillent tant.

Aux larmes, épargnants !!

*Des malheureux événements historiques
depuis près d'un siècle, ont marqué la collecte de l'épargne*

Sergi Mavrodi : le « Madoff russe »

Dans les années 1990, alors que les russes s'ouvrent au monde occidental et, plus particulièrement, au capitalisme, Sergi Mavrodi va créer la plus grande pyramide financière jamais mise en place en Russie et qui va ruiner des dizaines de millions de personnes. Une pyramide de Ponzi, où les remboursements des uns sont effectués par les versements des autres.

Elu politique, d'abord au parlement russe en 1994, il avait même tenté de se présenter à l'élection présidentielle en 1996 !

Il devient célèbre en diffusant sur les chaînes de télévision des publicités qui montrent un couple issu de la classe moyenne dont l'investissement dans sa société prenait de plus en plus de valeur jusqu'à atteindre des millions de roubles. Des centaines de milliers de Russes tombent dans le piège et achètent des "parts" de la compagnie qui s'est écroulée une fois que les premiers investisseurs ont essayé de récupérer leur argent.



Emprunt russe pour la révolution (1919)

Mavrodi est arrêté une première fois pour évasion fiscale en 1994, la même année où il avait été élu à la Douma. Il se déclare en faillite en 1997, puis prend la fuite jusqu'à son arrestation en 2003, où il est condamné à quatre ans et demi de prison.

Dès 2011, il va recommencer la même arnaque, en lançant le MMM-2011, et en promettant 20 % d'intérêts par mois. 35 millions de personnes tombent dans le piège. En 2012, il arrête l'opération et annonce qu'il n'y aura plus de paiements. En 2015, il récidive en inventant sur le même principe un réseau social financier libellé en bitcoins en Chine.

En 2016, il élargit son champ d'action à l'Afrique – Zimbabwe, Nigeria, Afrique du Sud – où son site internet MMM mondial fait envisager des retours sur investissements de presque 30 % par mois.

Il est mort en 2018 et ses funérailles ont été financées par des investisseurs de MMM-2011 !



Dimitri Moor 1918: « Serre moi la main déserteur. Tu es autant un destructeur de l'état ouvrier que moi le capitalisme »

... et dans l'actualité, les problèmes sont aussi récurrents

Escroqueries à l'épargne: les français ont perdu 1 milliard en deux ans

Extrait d'un article publié le 18/09/19 dans le journal Le Figaro

Il existe de plus en plus de sites sur internet qui proposent aux épargnants des gains extraordinaires sans beaucoup d'effort, et le pire c'est que nombreux français tombent dans le piège de ces offres d'investissement frauduleuses.

Entre juillet 2017 et juin 2019, selon le parquet de Paris et les régulateurs boursiers (AMF, ACPR), les épargnants français ont perdu « au moins 1 milliard d'euros ». Cependant, le montant est certainement sous-estimé, « il existe un chiffre noir important en la matière, puisque beaucoup de personnes ne signalent pas les faits dont elles sont victimes » souligne le procureur de la République de Paris, Rémy Heitz. Les chiffres restent comparables aux années précédentes. La perte des épargnants entre 2010 et 2016 est de 4,5 milliards d'euros.

A l'époque, les arnaques étaient principalement concentrées sur les devises et le crédit. Depuis 2016, elles se sont déplacées vers les livrets d'épargne et de nouveaux supports comme les cryptoactifs (comme le bitcoin par exemple), le diamant, les forêts, le vin ou les cheptels; « une délinquance agile et évolutive » selon Remy Heitz. Il y a eu plus de 1000 sites web pratiquant ces arnaques qui ont été recensés, 329 depuis janvier 2019!. Les techniques opératoires deviennent de plus en plus sophistiquées. Désormais, ce sont les placements sur des produits « traditionnels » qui leur servent d'appâts. Sur un même site, l'épargnant va pouvoir placer dans des sociétés civiles de placement immobilier (SCPI), des plans d'épargne en actions (PEA) ou bien de l'assurance-vie.

Même si toutes les catégories socioprofessionnelles sont concernées, on a pu s'apercevoir que les plus de 50 ans sont les personnes les plus vulnérables. Ils représentent plus de 65% des victimes et 81% de l'ensemble des sommes perdues.

Le Sélecteur d'Épargne

Découvrez parmi les motivations les plus fréquentes, celles qui vous concernent en priorité pour que le Sélecteur d'Épargne détecte le produit qui répond à vos souhaits:



COCHEZ 3 CHOIX

- ☐ 1. **AVANTAGES FISCAUX** : abattement, plan d'épargne, crédit d'impôt, droits de succession exonérés.
- ☐ 2. **RENTABILITÉ CONSTANTE ÉLEVÉE** (généralement supérieure à 4%)
- ☐ 3. **GESTION FACILE**
- ☐ 4. **PROTECTION** du placement contre l'érosion monétaire
- ☐ 5. **SECURITÉ**, notoriété publique
- ☐ 6. Possibilité de **PLUS-VALUE** sur le capital
- ☐ 7. Encaissement des **REVENUS TRIMESTRIEL** ou **MENSUEL**
- ☐ 8. Possibilité d'accumuler des **PETITES SOMMES** (inférieures à 1000€)
- ☐ 9. **LIQUIDITÉ** rapide (inférieure à 1 mois)

*« Ne placez pas votre argent,
sans comprendre avant,
pour ne pas être déçu après... »*



La consultation est gratuite sur le site selecteurdepargne.fr

La Nature humaine dans ses rapports à la richesse s'est exprimée par la peinture de grands artistes



Jan Steen, 1665. « Le petit quêteur ». Petit Palais, Paris

Peintre néerlandais du siècle d'or, de style baroque. Jan Steen représente dans ses œuvres des valeurs morales dans des scènes du quotidien en essayant, parfois, de donner au spectateur une leçon de morale. Dans l'image, une jeune fille fait la manche au village, soumise au bon vouloir des passants et à l'indifférence des autres.

Petites phrases des grands penseurs

« L'homme n'est rien d'autre que son projet, il n'existe que dans la mesure où il se réalise, il n'est donc rien d'autre que l'ensemble de ses actes, rien d'autre que sa vie »

Jean Paul Sartre (1905 - 1980). Philosophe et écrivain français, connu pour son œuvre prolifique ainsi comme pour son engagement politique.

Il refuse notamment le Nobel de Littérature en 1964.